



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOÛT 2021 - 20h00

Le 30 août 2021 à 20h00 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CAUSSÉ, Maire.

Etaient présents : Anne-Marie CAUSSÉ, Jean-Georges CLAIR, Mathieu DABAN, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Fabrice GUIRAUD, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Tovo RABEMANANTSOA, Séverine RODRIGUES, Josette VALLAU, Aurore VERDIER et Fabrice WESTRELIN.

Étaient représentés : Nathalie FREMY par Anne-Cécile DUCOSSON, Aurélia FOURNIER par Séverine RODRIGUES, Huguette LALANNE par Séverine RODRIGUES, Gabriel BEUGIN par Anne-Marie CAUSSÉ et Katia PEDEMAY par Jean – Georges CLAIR

Absent : Lionel COUBRA

Secrétaire de séance : Anne – Cécile DUCOSSON

La séance est ouverte à 20H01 par Mme le Maire qui constate le quorum et les procurations reçues.

Elle rappelle l'ordre du jour et laisse la parole à Tristan et Noé CHAZELLE. Ceux-ci présentent leur marche, avec un ami, qui les a menés jusqu'à Laguiole au départ de Villagrains. Cette marche avait pour but de soutenir la lutte contre les addictions en bénéficiant du partenariat de l'association « SOS Addictions ».

Chaque jour, ils parcouraient entre 30 et 35 kms. Ces étapes ont rencontré un certain engouement puisque plusieurs personnes les ont suivis via les réseaux sociaux et également sur les chemins. Ils ont ainsi pu vendre des tee-shirts et des casquettes avec du sponsoring. Mme le Maire est remerciée pour son soutien très apprécié. Plusieurs médias se sont fait l'écho de cette action (France 3 Occitanie, La Dépêche, Centre Presse, Sud-Ouest, le Républicain, France Bleue).

Le prochain projet à venir concernera un itinéraire au Pérou avec des sommets de plus de 6 000 m. Ils souhaitent continuer à mettre en avant leur logo « La Transhumance ».

Mme le Maire détaille la proposition de la Commune d'attribuer une subvention. Tristan CHAZELLE explique qu'il vaudrait mieux attendre la concrétisation de la création d'une association locale. Mme le Maire se dit fière de leur action. Aurore VERDIER est admirative qu'ils aient eu cette initiative d'une marche sur une si longue distance. Elle s'interroge sur ce qu'il ressort d'une telle action. Tristan et Noé CHAZELLE font état du dépassement de soi, de la simplicité de la vie malgré certaines difficultés, de l'intérêt de sortir de sa zone de confort : c'est une réflexion très différente du quotidien.

PV du Conseil Municipal du 12 juillet 2021

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2021-55

OBJET : Marché public de travaux de réfection d'ouvrages de franchissement

Par délibération n° 2021-54 du 12 juillet 2021, le Conseil Municipal a sollicité une subvention auprès du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour le remplacement d'un ouvrage route du vieux bourg à Cabanac-et-Villagrains (nature des travaux et emplacement).

Par courrier du 04 août 2021, la DDTM (Service agriculture, forêt et développement rural) a notifié la recevabilité du dossier de subvention et la possibilité de commencer les travaux depuis le 29 juillet 2021.

De fait, le Conseil Municipal peut se prononcer pour autoriser Mme le Maire à signer le marché au vu du rapport d'analyse des offres en annexe de la présente note.

Mme le Maire rappelle que le pont du Vieux Bourg est dangereux car déstabilisé. Fabrice GUIRAUD souligne le suivi de la DFCI pour la constitution de ce marché où 5 entreprises ont répondu. Il insiste sur les critères de sélection : prix à 70 % et valeur technique à 30 %. Il ressort de cette analyse que l'entreprise TAF est la mieux disante.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer le marché public de travaux de réfection d'ouvrages de franchissement :

<u>Attributaire</u> :	Sarl TAF (Travaux Agricoles et Forestiers) Lieu-dit Pipeyrat 33340 Saint Germain d'Esteuil
<u>Montant</u> :	96 820 € HT

- de donner tout pouvoir à Mme le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération et notamment pour signer le marché correspondant avec TAF selon le montant mentionné ci-dessus, ainsi que toutes pièces nécessaires à la passation de ce marché.

DELIBERATION N° 2021-56

OBJET : Organisation du forum des associations 2021

Par délibération n° 2020-44 du 22 juillet 2020, le Conseil Municipal avait adopté les principes d'organisation du forum des associations 2020.

Étant donné le contexte sanitaire actuel, Séverine RODRIGUES explique que des adaptations sont à trouver par rapport aux nouvelles règles sanitaires pour avoir une visibilité sur le passe sanitaire. C'est pourquoi le site de la Gare est apparu le mieux adapté. Mme le Maire confirme que le passe sanitaire sera demandé. Josette VALLAU demande si cela se fera dans l'enceinte de la gare. Séverine RODRIGUES répond qu'il sera vérifié au niveau du portillon d'entrée, le local de la gare étant utilisé pour stocker les livres de la bibliothèque.

Il est donc nécessaire d'apporter des précisions sur les modalités d'organisation du prochain forum :

- le forum des associations sera organisé le samedi 04 septembre 2021 à l'ancienne gare de Cabanac de 09h00 à 13h00,
- il est ouvert à toutes les associations de la Commune ainsi qu'à d'autres associations de la Communauté de Communes de Montesquieu qui apportent des activités complémentaires dans la limite des places disponibles,
- il est ouvert aux artisans et commerçants de la Commune ainsi qu'à d'autres artisans et commerçants de la Communauté de Communes de Montesquieu qui apportent des activités complémentaires dans la limite des places disponibles,
- les associations poursuivant un but à caractère politique ne peuvent être admises à participer au Forum,
- l'accès au forum des associations est gratuit, tant pour les associations, artisans, commerçants et participants que pour les visiteurs,
- la date limite d'inscription est fixée au 30 août 2021,
- la date limite de demande de matériel est fixée au 30 août 2021,
- un passe sanitaire sera exigé tout comme le port du masque et le respect des gestes barrières à l'intérieur de l'enceinte de l'ancienne gare de Cabanac.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces modalités d'organisation.

DELIBERATION N° 2021-57

OBJET : Convention de mise à disposition des salles communales aux associations

Par délibération n° 2018-29 du 09 avril 2018, le Conseil Municipal avait adopté une convention cadre annuelle de mise à disposition des salles et des équipements communaux à une association locale afin de fluidifier les relations entre la Commune et les associations locales.

La commission « Affaires sociales – Solidarités – Associations – Culture – Communication » a réactualisé cette convention pour la période à venir du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Mme le Maire précise ainsi qu'un délai de 10 jours est indiqué pour formaliser une demande et que les mentions relatives à l'axe politique et à la concurrence entre associations ont été enlevées. Elle insiste enfin sur la possibilité que conserve la Mairie de réquisitionner une salle en cas de besoin.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette convention cadre telle qu'annexée à la délibération et autorise Mme le Maire à la signer.

Arrivée de Gabriel BEUGIN à 20h34.

DELIBERATION N° 2021-58

OBJET : Contrat de partenariat pour la location de courts de tennis

Le Club de Tennis de Cabanac-et-Villagrains propose un partenariat avec la société Anybuddy qui offre un service de location de courts de tennis. Ce partenariat permettra la réservation en ligne des courts pour les personnes non adhérentes au club avec 2 objectifs pour le club :

- permettre d'élargir l'accès aux courts à un maximum de personnes durant les heures creuses peu fréquentées (créneaux disponibles restreints du lundi au vendredi seulement) de la commune ou d'ailleurs,
- bénéficier d'une recette supplémentaire qui permettra pour les années à venir de préparer la succession du moniteur du club en embauchant un assistant moniteur ou un stagiaire en complément (coût aujourd'hui difficile à absorber avec les montants actuels des adhésions). Un jeune assistant moniteur a ainsi été recruté pour la fin de saison en raison du nombre très important de jeunes (20 enfants de 5 à 13 ans sur seulement 3 h disponibles).

L'accès à la réservation avec ce système permettra au club de ne pas avoir à gérer les demandes ponctuelles et de permettre l'accès à des personnes qui ne souhaitent jouer que très occasionnellement (la clé sera accessible dans un boîtier à code). Le coût de la location pourrait être de 15 € de l'heure, dont 10,50 € pour le club (sur du long terme, l'adhésion au club reste bien plus avantageuse).

Selon le club, ce besoin semble réel sur la commune, comme en témoigne le nombre croissant de demandes reçues depuis la parution du dernier journal communal avec l'offre découverte à 15 € par personne pour 3 mois seulement et non renouvelable sur l'année.

Mme le Maire précise qu'Anybuddy est présente sur Bordeaux et Saint-Michel-de-Rieufret.

Adrien COMBAUD, Président du Club de tennis ayant été contacté, celui-ci a confirmé la possibilité d'un prix révisable à 12 € et la volonté de rendre les courts accessibles aux joueurs non licenciés. Le bénéfice sera transparent et il se dit prêt à réinvestir 50 % sur l'entretien des terrains.

A la majorité, la commission « Affaires sociales – Solidarités – Associations – Culture – Communication » s'est prononcée favorablement à ce système lors de sa réunion du 06 juillet dernier.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal valide à la majorité, Josette VALLAU s'abstenant, cette proposition du Club de Tennis de Cabanac-et-Villagrains » et autorise Mme le Maire à signer ce contrat de partenariat tel qu'annexé à la délibération.

DELIBERATION N° 2021-59

OBJET : Attribution de subventions exceptionnelles

Dans le cadre des Scènes Buissonnières, les trois associations AJM – GDCV – Comité des Fêtes ont déposé une demande d'aide de 250 € pour la location de la buvette. A la majorité, la commission « Affaires sociales – Solidarités – Associations – Culture – Communication » s'est prononcée favorablement sur cette demande.

Le 11 septembre prochain, l'AJM fêtera les 20 ans de l'association. A cette occasion, une subvention de 2 000 € est sollicitée. De même, courant deuxième quinzaine d'octobre, l'association Team2clb envisage une randonnée cycliste pour laquelle elle sollicite une aide de 490 €. Ces deux dossiers ont été étudiés en commission du 25 août sachant qu'est proposé le principe d'un versement de 50 % de l'aide avant la manifestation et de 50 % après sur présentation des justificatifs de dépenses.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions exceptionnelles comme suit, avec versement de 50 % de l'aide avant la manifestation et de 50 % après sur présentation des justificatifs de dépenses :

1) AJM – GDCV – Comité des Fêtes / Scènes Buissonnières

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 250 € à la GDCV

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

2) AJM / 20 ans de l'AJM

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'AJM

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

3) TEAM2CLB / Randonnée cycliste

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 490 € à la TEAM2CLB

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

DELIBERATION N° 2021-60

OBJET : Décision modificative n° 3 – Budget principal

Par virements de crédits affectés en dépenses imprévues tant en fonctionnement qu'en investissement, il est proposé d'abonder les lignes budgétaires relatives aux travaux de réfection des ponts du Vieux Bourg et de Barde, à l'acquisition d'abris joueurs pour le terrain d'honneur du Stade Goujon et aux subventions exceptionnelles aux associations.

En effet, par mail du 16 août 2021, les services préfectoraux ont indiqué à propos de la DETR sollicitée pour les travaux au stade Goujon : « **Concernant la programmation DETR du millésime 2021, seul le dossier PF210018 (remplacement des menuiseries à l'école élémentaire) a été retenu, à ce stade, par Madame la Préfète. Nous n'adressons pas encore de lettre de refus aux collectivités car, si des projets retenus en 2021 devaient être abandonnés avant la fin de l'année, nous disposerions alors de retours de crédits qui nous permettraient de financer des projets qui n'auraient pas été retenus** ».

Par courrier, Mme le Maire explique qu'elle a adressé ses doléances au Secrétaire Général de la Préfecture concernant la non-attribution de DETR au projet de travaux de réfection de l'éclairage du terrain d'honneur et de pose d'abris joueurs.

La DETR n'étant donc pas acquise pour les travaux au stade Goujon (éclairage du terrain d'honneur et changement des abris joueurs), il n'a pas été possible d'engager la dépense relative aux abris joueurs alors que leur dangerosité et non-conformité ont été relevées par les observateurs du District de Football de la Gironde dans leur rapport du 11 janvier 2021.

Il est proposé d'opérer un virement de crédits de 2 550 € (marge de 100 €) en dépenses imprévues pour financer ces abris dont le devis est de 2 448 € TTC.

Enfin, l'étude CAB a été notifiée au bureau d'études Métaphore pour 17 790 € TTC alors que la prévision budgétaire était de 22 800 €. Il est proposé de l'abaisser à 20 000 € en se laissant une marge de manœuvre d'environ 2 200 € pour financer d'éventuels frais annexes (relevés topographiques par exemple).

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative n° 3 du budget principal ainsi proposée :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
022 – Dépenses imprévues	- 2 740 €		
6574 – Subventions assos	2 740 €		
Total	0 €	Total	0 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
020 – Dépenses imprévues	- 13 905 €	1321 – opération 15	83 277.92 €
2031 – opération 41	- 2 800 €	10226 - TAM	1 800.08 €
2315 – opération 15	99 233 €		
2188 – opération 14	2 550 €		
Total	85 078 €	Total	85 078 €

DELIBERATION N° 2021-61

OBJET : Renouvellement du contrat de SEGILOG

SEGILOG, partenaire de Berger-Levrault, est le prestataire de la commune en matière de logiciel de comptabilité mais aussi de l'état civil, de la facturation aux familles, de la gestion des salles municipales...

Ce contrat est à renouveler à compter du 1^{er} juillet 2021 avec un paiement échelonné sur trois ans (6 066 € HT de cession du droit d'utilisation et 674 € HT de maintenance et formation par an).

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer le renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec SEGILOG tel qu'annexé à la présente délibération.

DELIBERATION N° 2021-62

OBJET : Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal :

1. de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0.035 €/mètre de canalisation (valeur plafond prévue au décret visé ci-dessus),
2. que ce montant soit revalorisé chaque année :
 - sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal,
 - par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

DELIBERATION N° 2021-63

OBJET : Modification des statuts du SDEEG

Lors de sa réunion du 24 juin 2021, le Comité syndical du SDEEG a approuvé la modification de ses statuts. Le Président du SDEEG a notifié par mail du 13 juillet 2021 la délibération prise par le Comité et les statuts modifiés du Syndicat, annexés à la présente note.

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux / Conseils Communautaires / Comités Syndicaux doivent se prononcer sur les statuts modifiés dans un délai de 3 mois à compter de cette notification.

Le projet de statuts modifiés du SDEEG a pour principal objet :

- de modifier la dénomination du syndicat en SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ENERGIES et d'ENVIRONNEMENT de la GIRONDE, ce qui permettra de refléter l'intégralité des compétences du SDEEG et non l'unique compétence électrique,
- de mettre en conformité les statuts avec les dispositions du CGCT en matière d'adhésion des collectivités,
- de préciser le cadre des compétences exercées,
- de s'adapter à la nouvelle législation en matière d'envoi dématérialisé des convocations.

Les évolutions sur les compétences concernent :

- la distribution d'électricité et le gaz : la rédaction reprend les éléments de l'article L.2224-31 du CGCT en précisant les prérogatives du SDEEG en tant qu'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité et de gaz ;
- l'éclairage public : extension de la compétence à l'éventuelle installation d'équipements communicants et accessoires de l'éclairage public ;
- l'achat et la vente d'énergies : la possibilité est donnée de proposer à tout tiers public comme privé d'utiliser cette compétence
- la transition énergétique et écologique : des précisions sont apportées sur l'ensemble des prestations exercées par le SDEEG qui pourront également être proposées à des personnes morales, publiques ou privées, non membres. Il est entendu que les prestations pour compte de tiers ne doivent intervenir que ponctuellement et n'avoir qu'une importance relative par rapport à l'activité globale du Syndicat ;
- la Défense Extérieure Contre l'Incendie : la compétence est précisée conformément à la législation en vigueur ;
- l'urbanisme et le foncier : l'accompagnement en matière de planification et en matière de rédaction d'Actes en la Forme Administrative est ajouté ;
- le SIG : la compétence, initialement intitulée « cartographie » a évolué en Système d'Information Géographique.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les statuts modifiés du SDEEG.

Questions diverses

Lignes Directrices de Gestion (LDG)

Mme le Maire explique qu'il s'agit d'un document qui permettra à la Commune de matérialiser ses souhaits en matière de gestion des ressources humaines. Il s'agit de définir une stratégie pluriannuelle en matière de formation, de bien-être au travail...

Photographies de M. Jérôme PELLUARD

Mme le Maire souhaite remercier sincèrement M. Jérôme PELLUARD qui a réalisé des photographies aériennes de la Commune à l'aide d'un drone. Il en a fait don à la Commune

afin de constituer une photothèque. Damien OBRADOR demande si elles seront publiées. Mme le Maire indique qu'elles seront utilisées au fil du temps selon les besoins (magazine, site internet...).

Linaire de Sparte

Olivier FORÊT signale la présence d'une fleur intéressante, la Linaire de Sparte, sur le cimetière de Villagrains. Cette présence est favorisée par l'entretien raisonné effectué par les services techniques. Une action de sensibilisation est envisagée en partenariat avec le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique.

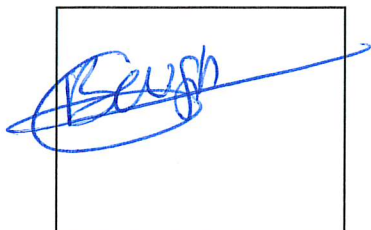
Rentrée scolaire

Afin de préparer au mieux cette nouvelle rentrée, différentes actions ont été menées :

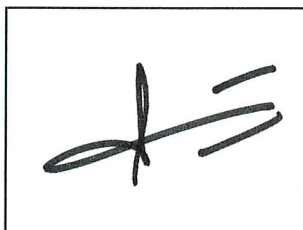
- installation dans deux classes de maternelle de matériels Montessori,
- mise à disposition de nouveaux matériels numériques dans les deux écoles,
- installation d'un défibrillateur dans chaque école,
- réfection des menuiseries de la classe de Mme la Directrice de l'école élémentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

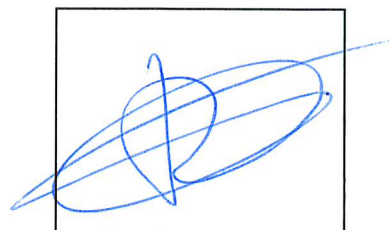
Gabriel BEUGIN



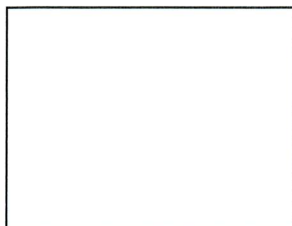
Anne – Marie CAUSSÉ



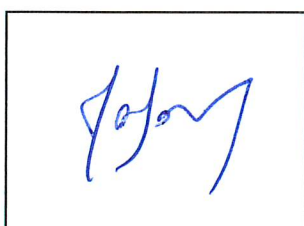
Jean – Georges CLAIR



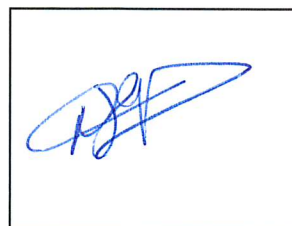
Lionel COUBRA



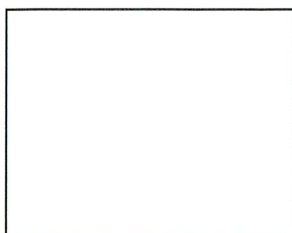
Mathieu DABAN



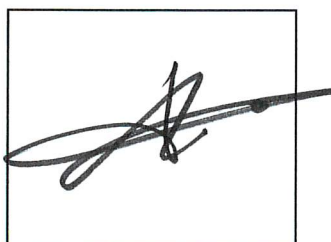
Anne-Cécile DUCOSSON



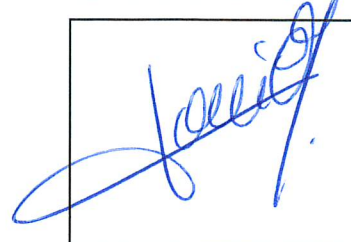
Nathalie FREMY



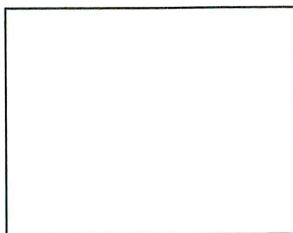
Olivier FORÊT



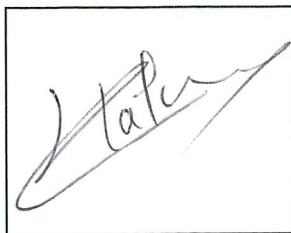
Aurélia FOURNIER



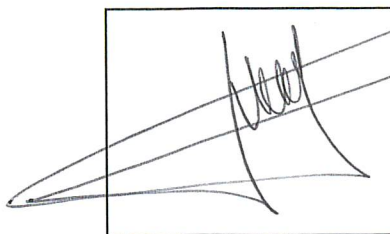
Fabrice GUIRAUD



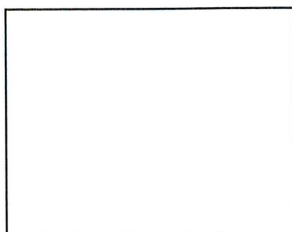
Huguette LALANNE



Vincent NEVOT



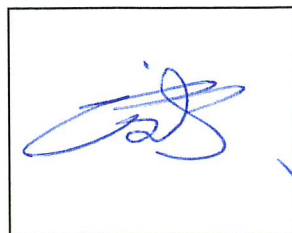
Damien OBRADOR



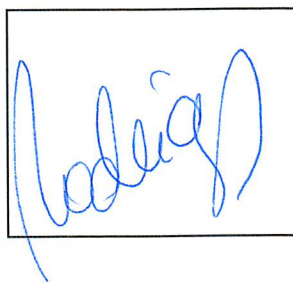
Katia PEDEMAI



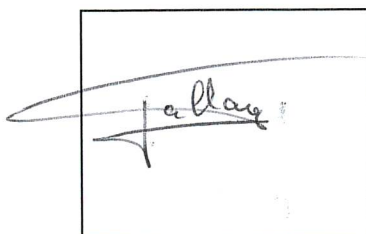
Tovo RABEMANANTSOA



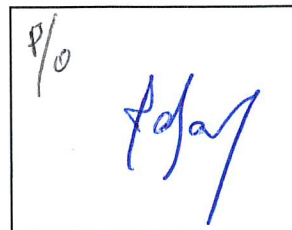
S  verine RODRIGUES



Josette VALLAU



Aurore VERDIER



Fabrice WESTRELIN

